

Séance publique du 14 juin 2004

Délibération n° 2004-1984

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Dispositif propreté du grand projet de ville du quartier de la Duchère - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le marché à passer s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville et tout particulièrement dans l'accompagnement du grand projet de ville du quartier de la Duchère à Lyon 9°. Il concerne la réalisation de prestations de nettoyage d'espaces verts et minéralisés non communautaires ouverts au public (servitude d'usage public induite).

Il s'agit d'un nouveau marché.

Les prestations attendues, sur le périmètre du grand projet de ville, comportent notamment :

- l'encadrement du personnel en charge des prestations,
- l'exécution des interventions de nettoyage programmées (balayage manuel et/ou enlèvement des déchets en recherche),
- l'exécution de travaux saisonniers (chantiers feuilles mortes, déneigement...), à la suite d'intempéries (tempêtes...), à la suite de manifestations exceptionnelles programmées, en collaboration avec les agents de la Communauté urbaine (direction de la propreté) et / ou de la ville de Lyon (direction des espaces verts),
- l'exécution d'opérations ponctuelles de nettoyage de déchets et leur chargement jusqu'aux lieux de traitement ou de valorisation désignés par la Communauté urbaine,
- le signalement à la Communauté urbaine des anomalies constatées au cours de la journée (corbeilles ou bornes détériorées ou non conformes, dépôts de déchets illicites ou volumineux, affiches et graffitis, véhicules abandonnés...), et ce immédiatement après la fin des prestations,
- le signalement au chef de secteur des nids de poule, excavations, panneaux de signalisation détériorés, tout danger pour le public, risques de dégradation ou vandalisme particuliers.

Le montant global de l'opération (montant maximum pour toute la durée du marché reconductions comprises) s'élève à 3 120 000 € HT, soit 3 731 520 € TTC.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations.

Les prestations font l'objet d'un lot unique qui sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Ce marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-I du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'un an à compter de sa notification et reconductible expressément trois fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande annuel de 195 000 € HT, soit 233 220 € TTC minimum et de 780 000 € HT, soit 932 880 € TTC maximum.

Le marché comporterait des clauses d'insertion sociales ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - La dépense prévisionnelle correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2005 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5 310 - centre de gestion 5 310 - compte 611 211 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,